



PAYS de  
BÉARN



## Promotion et attractivité du Béarn et de ses filières stratégiques

### Parties à la convention :

- Pôle Métropolitain Pays de Béarn
- Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn

### Durée de la convention :

- 3 ans à compter de sa date de démarrage fixée au 1er janvier 2024

Entre les parties :

**Le Pôle Métropolitain Pays de Béarn**, est un syndicat mixte constitué des établissements publics de coopération intercommunale du Béarn et du Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son Président, Monsieur François Bayrou, dénommée ci-après « Pays de Béarn »

et

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn**, organisme consulaire, représentée par son Président, Monsieur Didier Laporte, dénommée ci-après « la CCI »

### Préambule :

Dès son lancement, le Pays de Béarn a porté l'ambition commune de ses membres de répondre aux défis démographique et de recrutement, de développer le sentiment d'appartenance de la population au territoire (endogène), de bâtir une stratégie commune d'accueil et de permettre la croissance de son rayonnement à l'international, de son dynamisme et de son attractivité. Il a fondé son action volontaire de développement d'un marketing territorial par délibération le 10 décembre 2020.

Dans cette optique, le Pays de Béarn s'est engagé par délibération le 8 octobre 2021 à initier une démarche collective en vue de la création d'une marque territoriale. Dans ce cadre, la montée en puissance d'une démarche d'alliance avec les acteurs socio-économiques du Béarn, publics et privés, est un des axes prioritaires identifiés dans la feuille de route 2024-2026. Cette ambition de rayonnement et de lisibilité des performances et de l'employabilité du territoire béarnais doit trouver les modalités de sa mise en œuvre concrète.

Le Béarn est le second pôle économique de la région Nouvelle-Aquitaine. Il est caractérisé par un écosystème industriel diversifié, structuré autour de 5 filières d'excellence : la chimie et les matériaux, les géosciences et l'énergie, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, et enfin, le sport. Les dynamiques actuelles démontrent la capacité du territoire à soutenir fortement une démarche au service des transitions, industrielles, énergétiques et écologiques.

Le défi commun du Pays de Béarn est donc de révéler les performances d'un territoire attractif, dans une logique d'alliance entre les partenaires publics et privés de l'attractivité et du développement économique du territoire.

Pour ce faire, le Pays de Béarn a identifié cinq thématiques transversales prioritaires dans sa feuille de route :

- Moderniser l'image de marque du territoire en vue de renforcer son attractivité, y compris résidentielle ;
- Promouvoir et soutenir le segment de l'Innovation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur à travers la mise en œuvre de son Schéma Local de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Contribuer activement à l'animation du réseau d'acteurs économiques et industriels en vue de favoriser la réindustrialisation durable, répondant efficacement au défi des transitions, et notamment dans le cadre de la démarche inter-régionale du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, nouvellement labellisée pour un acte II sur la période 2023 /2027 ;
- Répondre au défi démographique et de l'employabilité du Béarn, notamment en lien avec la démarche de GPECT industrielle engagée dans le cadre du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, sans toutefois s'y restreindre ;
- Soutenir activement le segment de l'économie agricole pour défendre un développement durable de la filière, de la gestion du foncier à la valorisation des circuits courts, au sein d'un Plan Alimentaire Territorial labellisé au printemps 2023 par le Ministère de l'agriculture.

De son côté, l'agence régionale ADI Nouvelle-Aquitaine (ADINA) est missionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle- Aquitaine, avec en priorité les 11 filières régionales définies dans le SRDEII.

Pour cela, le service « Invest in Nouvelle-Aquitaine » déploie un dispositif complet d'actions de promotion et de prospection décrit dans le Plan Régional d'Attractivité (PRA) défini annuellement :

- Prospection mutualisée d'entreprises françaises et étrangères ciblées
- Accompagnement des projets d'implantation
- Correspondant en région de Business France Invest
- Publication de l'observatoire de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine

Enfin, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont une mission d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises (art. 710-1 du Code de Commerce). Ainsi la CCI, contribue au développement du territoire, des entreprises et de leurs associations en remplissant en faveur des acteurs économiques des missions de service public, des missions d'intérêt général et des missions d'intérêt collectif. A cet effet, la CCI Pau Béarn assure l'animation de la création et du développement d'entreprises en Béarn afin de promouvoir et de soutenir l'action des entreprises.

En 2011, la CCI Pau Béarn et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont rapprochés pour financer une mission de prospection et d'accompagnement concernant l'implantation d'entreprises exogènes sur le territoire Béarnais. La CCI Pau Béarn met à disposition des moyens humains, administratifs et logistiques nécessaires à la réalisation de la mission. Cette équipe est dénommée le service « Invest in Pau Pyrénées" (IPP).

Aujourd'hui, l'enjeu majeur identifié par la CCI Pau Béarn est de bâtir une démarche d'attractivité mutualisée et imbriquée qui permettrait :

- De co-construire avec les autres réseaux économiques une stratégie par filière à l'échelle du Béarn et se faire (re)connaître ;
- De permettre une meilleure efficacité au processus d'implantation (fluidité) ;
- D'obtenir une augmentation significative du nombre d'implantations exogènes ;
- De (re)trouver les ressources au service de l'ambition territoriale.

### **Article 1 : Objet de la convention**

L'objet de la présente convention vise à définir le cadre du partenariat liant le Pays de Béarn et la CCI Pau Béarn pour conforter le premier volet relatif à la promotion territoriale de la démarche « Invest in Pau Pyrénées », en soutien à son objectif de prospection.

Ce partenariat pionnier vise à contribuer à augmenter l'attractivité économique du Béarn en optimisant les moyens et ressources mises au service d'une démarche offensive pour faire connaître tous les atouts du Béarn dans une démarche d'alliance entre les acteurs publics et privés du territoire.

### **Article 2 : Engagement des parties**

En ce qui concerne le Pays de Béarn, il s'engage à :

- Contribuer à la démarche de promotion territoriale du Béarn dans le cadre du dispositif « Invest in Pau Pyrénées » ;
- Être garant de la stratégie territoriale définie avec et par ses membres ;
- Co-construire un plan d'actions annuel contribuant à promouvoir le Béarn et ses filières stratégiques, en étroite collaboration avec les intercommunalités membres ;
- Participer au comité de pilotage « Invest in Pau Pyrénées » ;
- Diffuser les résultats annuels au sein des instances communautaires et faire part de ce partenariat le cas échéant lors de ses communications à vocation économique ;
- Réaliser les actions qui lui incombent selon le programme d'actions annuel.

En ce qui concerne la CCI, elle s'engage à :

- Contribuer à l'animation du réseau d'acteurs socio-économiques au profit d'une démarche d'alliance pour la promotion du Béarn dans le cadre de la stratégie du Pays de Béarn, en associant étroitement les intercommunalités du Béarn ;
- Co-construire un plan d'actions annuel contribuant à promouvoir le Béarn et ses filières stratégiques, en générant des complémentarités avec les actions déjà portées par les intercommunalités du Béarn et les démarches engagées ;
- Mettre à disposition et développer des outils pour la promotion et l'attractivité du territoire (Bourse de l'immobilier, plateforme Emploi Pau Pyrénées, Ambassadeurs du Béarn...) ;
- Diffuser les résultats annuels au sein de ses instances et assurer la communication de cette convention et partenariat auprès de ses contacts, partenaires, dans ses supports de communication, représentations extérieures, etc. ;
- Réaliser les actions qui lui incombent selon le programme d'actions annuel.

- Captation des besoins pour accompagner le positionnement stratégique en termes d'attractivité des entreprises et porteurs de projets. Le pôle Etudes pourra être mobilisé dans le cadre de la mission de service « Invest in Pau Pyrénées ».

### **Article 3 : Indicateurs de suivi de l'activité**

- Évolution de la notoriété du Béarn en comparaison avec la dernière étude produite
- Évolution du nombre de porteurs de projets d'implantation entrants
- Évolution du nombre d'entreprises implantées via ces porteurs de projets
- Évolution du nombre de candidats
- Évolution du nombre d'offres pourvues via ces candidats

Le comité de pilotage assurera une évaluation annuelle de l'efficacité des actes engagés. Il pourra s'il le souhaite, faire procéder à une évaluation externe pendant ou après la mise en œuvre de cette démarche de promotion, consolidant la prospection.

Dans ce cadre, la cellule transmettra chaque année à ses partenaires et à ADINA le bilan détaillé des investissements réalisés dont elle a assuré le suivi en Béarn mentionnant le nombre d'entreprises implantées et le nombre de créations d'emplois estimé à 3 ans.

Les indicateurs d'activité inscrits dans le rapport annuel pourront reprendre le référentiel de Business France Invest, et notamment indiquer, de façon consolidée et détaillée, le nombre de dossiers traités, en cours ou clôturés, leur origine et destination, pour les implantations réussies les investissements immobiliers et matériels engagés, les emplois actuels et les emplois prévus à trois ans. Cette vision des perspectives permettra d'adapter au plus proche des besoins les plans d'actions annualisés.

Cette vision des perspectives permettra d'adapter les plans d'actions annualisés au plus proche des besoins.

### **Article 4 : Date de démarrage et durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de démarrage fixée au 1er janvier 2024. Les signataires se réservent toutefois la possibilité d'une révision à chaque date anniversaire, à l'initiative de l'un d'entre eux.

### **Article 5 : Comité de pilotage**

Les cosignataires constituent un comité de pilotage au sein duquel ils seront respectivement représentés par des personnes disposant d'un mandat explicite de leur exécutif leur confiant, dans le cadre des objectifs et des budgets définis.

Les membres du comité de pilotage seront astreints à une règle de non-divulgateur des informations particulières concernant les dossiers en cours, qui leur seront données dans ce cadre.

Ils pourront s'adjoindre les compétences de personnes qualifiées. ADINA et la région Nouvelle Aquitaine seront des invités permanents.

Le comité de pilotage se réunira *a minima* une fois par an au siège de la CCI Pau Béarn. Il aura pour mission :

- De valider le plan d'actions ;
- D'évaluer la conformité de la mission par rapport aux objectifs initiaux ;
- De réorienter le cas échéant les actions en cours ;

- De s'assurer des financements nécessaires et du suivi budgétaire annuel de la convention.

### **Article 6 : Comité technique**

Afin d'assurer une conduite optimisée de cette convention, le comité de pilotage mettra en place un comité technique composé de techniciens représentant chaque entité cosignataire et les référents techniques des intercommunalités du Béarn. Il aura la charge :

- D'élaborer le plan d'actions annuel de promotion du Béarn pour améliorer son attractivité, en veillant à générer des complémentarités avec les démarches déjà engagées et à optimiser les moyens et ressources, humains comme financiers ;
- D'assurer le suivi et la réalisation le cas échéant des actions de promotion ;
- De garantir la bonne coordination entre les démarches territorialisées ;
- De contribuer à l'animation du réseau des acteurs socio-économiques dans une logique de démarche d'alliance.

Le comité technique se réunira une fois tous les deux mois pour faire le point d'étape sur les actions en cours ainsi que sur les dossiers traités.

Ce groupe de travail sera co-animé par le Pays de Béarn et le service IPP. Le secrétariat de sera assuré par le service IPP.

Lors des réunions du comité technique, le service IPP présentera les dossiers pour permettre de juger la qualité ainsi que la recevabilité du dossier. Le cadre des comités techniques donnera lieu à un échange d'informations de tous les partenaires sur les actualités du développement économique du territoire et des informations concernant les pôles territoriaux.

Pour la mise en place et la bonne exécution de cette convention, les correspondants seront :

- Pour le Pays de Béarn : le Directeur
- Pour la CCI : l'équipe Invest in Pau Pyrénées

### **Article 7 : Budget**

Le budget sera préparé chaque année conjointement par les partenaires et validé en Comité de Pilotage. La présente convention permettra d'ancrer la démarche d'attractivité et de développement du territoire et de diversifier les sources de financement, rendant notamment le dispositif éligible à des budgets européens FEDER.

### **Article 8 : Renouvellement**

Trois mois avant la fin de la convention, les partenaires se prononceront sur son renouvellement. Cette disposition n'interdit pas aux signataires, avant le terme de la mission confiée à la CCI, de s'accorder sur de nouvelles formes de coopération.

**Le Président du Pôle Métropolitain**

**Le Président de la CCI Pau Béarn**

François Bayrou

Didier Laporte

# Annexe 1 : Fiche Promotion et marketing territorial

Action Promotion et attractivité du territoire béarnais
<b>Axe :</b> ATTIRER
<b>Maitre d'ouvrage de l'action :</b> Pôle Métropolitain Pays de Béarn
<b>Partenaires engagés :</b> EPCI du Béarn - Chambres Consulaires – Branches et filières (UIMM, Chemparc, Territoire d'Industrie...)
<b>Description de l'action (10 lignes max) :</b>  2024 : <ul style="list-style-type: none"><li>- Co-construction d'une campagne photos et vidéos</li><li>- Cahier des charges clip vidéo attractivité résidentielle (dynamique économique/territoire/accessibilité...)</li><li>- Création d'un kit de promotion territoriale</li><li>- Etablissement stratégie et actions 2025</li><li>- Promotion des outils existants</li></ul> 2025 : <ul style="list-style-type: none"><li>- Digitalisation du kit de promotion territoriale</li><li>- Campagne jeunes et étudiants</li><li>- Présence salons avec les acteurs pertinents du territoire en fonction des filières stratégiques prioritaires (salons étudiants/professionnels Toulouse – Bordeaux -Paris)</li></ul>
<b>Diagnostic de la situation :</b>  Le Béarn connaît un manque de notoriété de son dynamisme économique et innovation, des actions sont nécessaires pour pouvoir attirer des porteurs de projets et des compétences sur le territoire.  Des outils existent pour la promotion territoriale mais ne sont méconnus et pas utilisés par tous.
<b>Objectifs :</b>  Construction d'une vision convergente sur le territoire et mise à disposition d'outils de promotion territoriale pour l'ensemble des acteurs économiques
<b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b>  A définir
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b>  Création du kit, utilisation des outils mis à disposition,
<b>Dispositifs de financements mobilisables :</b>